



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018

À une séance ordinaire tenue le 13 août 2018, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 10 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. **Adoption du Règlement no 830-2018** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 144C à même la zone 162R, de modifier l'article 4.2.1. relatif aux largeurs de maisons et de modifier l'article 7.2 relatif aux abris d'hiver
- b. **Avis de motion – Règlement no 836-2018**
- c. **Adoption du second projet de Règlement no 836-2018** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 56A à même la zone 23A et de modifier les usages permis dans les zones 23A et 56A
- d. PIIA zones commerciale et industrielle – 376, rue Laurier
- e. PIIA patrimoine – 132, rue Principale
- f. PIIA patrimoine – 157, rue Principale
- g. CPTAQ – lot 4 759 881, rue Principale
- h. Acceptation du plan de développement *Les boisés du Cap*

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Contrat de travail avec les employés de la bibliothèque
- b. Remplacement des bandes de la petite patinoire

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Protocole d'entente modifié en matière d'entraide en cas d'incendie

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Achat d'un bâtiment de type dôme pour la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire/Saint-Agapit pour la cueillette des matières résiduelles
- b. Annulation de l'appel d'offres pour les travaux de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises
- c. Acceptation de l'offre du Centre de services partagés de Québec

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Contribution financière de 100 \$ pour Julia Labbé – Jeux du Québec
- b. Contribution financière pour la réparation du parvis de l'église



12. ADMINISTRATION

- a. **Adoption du Règlement no 835-2018** relatif aux modalités de publication des avis publics
- b. Acceptation de promesse d'achat et de vente du 120, rue des Orchidées
- c. Nomination du répondant en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état
- d. Mandat à la firme Groupe Conseil CHG inc. pour services d'ingénierie
- e. Autorisation à l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière à gérer le programme supplément au loyer
- f. Autorisation de signatures pour l'enregistrement d'une servitude sur le rang Prairie-Grillée

13. AGENDA POLITIQUE

- a. **Avis de motion – Règlement no 839-2018** sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement 823-2018

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17618-08-2018
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17619-08-2018
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juillet

Bernard Ouellet	2 756.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 002.48 \$
Jonathan Moreau	1 002.48 \$
André Sévigny	1 002.48 \$
Julie Rousseau	1 002.48 \$
Alexandre D'Amour	1 002.48 \$
Daniel Laflamme	1 002.48 \$
Martine Couture	8 172.61 \$
Cathy Bergeron	5 294.72 \$
Martin Miller	3 685.07 \$
Renault Lepage	5 924.12 \$
Dany Lamontagne	5 420.42 \$
Pascale Lemay	4 014.22 \$
Membres du conseil et cadres :	41 282.88 \$
Employés de voirie et bureau :	54 981.17 \$
Service de sécurité incendie :	13 134.55 \$
Bibliothèque et brigadières :	5 081.96 \$
Personnel de la SAAQ :	8 684.76 \$
Employés du centre Multifonctionnel :	4 458.22 \$
Terrain de jeux, loisirs et soccer	54 567.78 \$
Total des salaires bruts payés pour juillet 2018 :	182 191.32 \$



Comptes payés - Juillet

Hydro-Québec	Électricité	3 496.48 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	4 540.42 \$
Habitations Bô-Model Itée	Remboursement de taxes	49.36 \$
Habitations Bô-Model Itée	Remboursement de taxes	49.13 \$
Municipalité Saint-Apollinaire	Renflouement de la petite caisse	1 069.40 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	22 589.37 \$
Imagine ton style	Chandails pour le camp de jour	1 876.08 \$
Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 697.44 \$
Énergir	Gaz caserne	19.92 \$
Postes Canada	Frais de poste Apollinairois (commerces)	62.38 \$
Martine Couture et Claude B.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 629.03 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	18 768.25 \$
CARRA	Cotisation de juillet	1 391.98 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 572.42 \$
Municipalité Saint-Apollinaire	Renflouement de la petite caisse des loisirs	1 613.46 \$
Bell Mobilité inc.	Modems des stations de pompage	218.49 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Télus Mobilité	Cellulaires et modems	1 523.78 \$
Info Page	Téléavertisseur	239.73 \$
Interfas	Cotisation de juillet	9 397.46 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de juillet	818.23 \$
Total des comptes payés pour le mois de juillet 2018 :		106 998.89 \$

Comptes à payer - Juillet

9113-8677 Québec inc.	Réparation du tableau indicateur terrain de balle	1 069.27 \$
Groupe ABS inc.	Contrôle des matériaux et raccordement puits	3 616.55 \$
ADMQ	Inscription au colloque annuel	100.00 \$
Alimentation Beauchesne	Sac de glace et nourriture pour animaux	6.24 \$
Alternateur Lemay et fils inc.	Pièce pour pompe de transfert d'eau	25.29 \$
APSAM	Rencontre régionale Chaudière-Appalaches	45.00 \$
Audio Ciné films inc.	Cinéma plein air	1 085.36 \$
Autobus Auger inc.	Transports pour activités du camp de jour	4 098.86 \$
Katherine Beaudin	Activité Ôhangar - cinéma extérieur	52.50 \$
Éloïse Beaupré	Activité Ôhangar - cinéma extérieur	48.75 \$
Gabrielle Beaumont	Annulation reste des semaines du camp de jour	351.00 \$
Ismaelle Belleau	Activité Ôhangar - cinéma extérieur	48.75 \$
Béton Laurier inc.	Bordure piste rue Demers, barre et plaque d'acier	1 322.01 \$
Bi-Sports	Filet de basket	11.47 \$
Boivin & Gauvin inc.	2 contenants de mousse	227.61 \$
Bonair SD	Réparer air conditionné (salle com. et Francoeur)	739.32 \$
Brassard Buro inc.	Papier et articles de bureau	402.40 \$
Burocom	Supports 2 bras et 2 écrans	2 562.45 \$
Canadien National	Frais annuels	17.25 \$
Canac	Adapteur et coude	29.09 \$
Cap-aux-Diamants	Abonnement 2 ans	80.00 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	195.87 \$
Cathy Létourneau, notaire	Dossier Micheline M. et Guy Desruisseaux	146.00 \$
Centre de services partagés	Voirie	15.78 \$
Certified Laboratories	Déglaçant pour accès bâtiment	1 958.83 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Chapiteau - Fête au Village	2 688.69 \$
Jacob Charland	Arbitre	40.10 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate	3 137.53 \$
Chem Action inc.	Module de dosage	1 629.78 \$
Cinéma Lumière	Activité camp de jour	1 901.69 \$
Commerçants de la Chaudière	Frais de transport	96.28 \$
Construction B.M.L.	Pavage 2018	417 138.87 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	141.24 \$
Alexanne D'Auteuil	Arbitre	64.00 \$
Délivro	Frais de transport	158.61 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Pascal Demers	Remb. camp de jour	35.00 \$
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	Vérification des T4 et relevés 1	7 720.57 \$
Rémi Desrochers	Arbitre	147.00 \$
Develo Tech	Collants blancs	530.61 \$
Distribution G.M.P. Automatiques	Location machine à café	206.96 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P.	Bancs aluminium pour terrain de baseball	1 925.60 \$
Dubé Gagnon inc.	Caisses d'eau pour la caserne	89.70 \$
Julie Dupont	Annulation camp de jour	44.00 \$
École Nationale des pompiers	Examens	662.29 \$
EIRS Alarme	Surveillance garage et réservoir incendie	110.39 \$
Entreprises Bourget inc.	Saumure	8 577.55 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon	2 628.00 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Béton bitumineux	169.60 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Entretien plates-bandes	2 717.72 \$
Envir'eau puits inc.	Interprétation des données de forage puits	13 768.26 \$
Épandage CMD inc.	Poussière de pierre 20, rue Terry-Fox	596.81 \$
Travex équipements de sécurité	Dossards de sécurité incendie	735.84 \$
Équip. incendies CMP Mayer inc.	Boyau	532.62 \$
Équip. de Lavage de la Capitale	Équipement garage	161.83 \$
Éthier avocats	Honoraires TPS/TVQ et récupération taxes	353.57 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	1 137.45 \$
F. Lapointe et fils	Forage d'un puits d'observation	52 285.23 \$
Fédération qué. des municipalités	Enquête de crédit et équité salariale	887.49 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Transport 10 roues - Marigot	229.95 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	132.00 \$
Forméduc	Formation en secourisme adapté à l'enfance	129.99 \$
Solange Fortier	Livres	36.08 \$
Chantale Gagnon	Ménage du Centre multi. et de la salle com.	1267.36 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneu E-350	39.09 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Question d'urbanisme	279.83 \$
Élie Gaudreault	Arbitre	77.00 \$
Genest	Sortie camp de jour	1 730.00 \$
Alexandre Giasson	Arbitre	35.00 \$
Mariane Giguère	Activité Ôhangar - cinéma extérieur	101.25 \$
David Gratton	Remb. camp de jour et annulation	139.00 \$
Groupe Ferti	Place Francoeur et hôtel de ville	183.68 \$
Gym Fabrik inc.	Structure de basket et buts	1 705.08 \$
Jason Hébert	Arbitre	151.00 \$
Hypertec Systèmes inc.	Tablette, batterie et protecteur pour tablette	4 457.91 \$
Imagine ton style	Vêtements pour l'inspecteur des travaux publics	364.41 \$
Rémyane Jacques	Arbitre	63.00 \$
Cédric Jacques	Arbitre	48.00 \$
Javel Bois-Francs inc.	Traitement eau potable et contenant vide	1 214.32 \$
Jeu gonflable Québec	Jeu pour camp de jour	1 092.26 \$
Joli-Cœur Lacasse Avocats	Honoraires	4 060.62 \$
L. Delisle 2014 inc.	Divers travaux	11 328.35 \$
Lab-Eau-Sol-Environnement inc.	Garage	455.30 \$
Dany Lamontagne	Remb. achat d'étui de cellulaire	69.95 \$
Laurentide Re-Sources inc.	Collecte organique	202.63 \$
Lawson Products inc.	Pièces voirie	263.54 \$
Valérie Lepage	Annulation camp de jour	235.50 \$
Vincent Lepage	Arbitre	77.90 \$
Lessard Couvre-Planchers inc.	Podium – salle du Conseil	3592.97 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	1 473.05 \$
Linde Canada	Frais de location	86.22 \$
Location Sauvageau	Domage sur camion de location	1 678.27 \$
Macpek inc.	Ballon de suspension pour 10 roues	152.62 \$
Marché Veilleux	Divers achats	172.43 \$
Frédéric Marion	Arbitre	19.00 \$
Marius Garon inc.	Lumière et pièce pour cube	1 097.78 \$
Lise Martineau	Ménage hôtel de ville	1 698.72 \$
Christian Martineau	Arbitre	122.00 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac (programmation loisirs et Apollinairois)	390.60 \$
Melior Media	Publicité programmation loisirs	759.98 \$
MRC de Lotbinière	Service géomatique et quote-part d'août	88 079.83 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération - août	5 935.91 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide - incendies	1 623.19 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Nordik Sports	Bougie pour débroussailleuse	27.55 \$
Norman Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	10 513.06 \$
Nortrax Québec inc.	Courroie pour pépène	148.28 \$
Novicom technologies inc.	Installation d'un 2 ^e moniteur	1 432.87 \$
Orizon Mobile	Micro écouteur et batterie voirie	530.90 \$
Hugo Parrot	Arbitre	36.40 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Plan	11 037.60 \$
Paysagiste 2000 inc.	Bris aqueduc, égout et pierre rang Bois-Joly	4 125.88 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Lignes terrains de soccer	1 057.77 \$
Peinture Extra inc.	Station de pompage d'eau et traitement eau pot.	241.27 \$
Pièces d'auto Alain Côté	Filtre à air - kubota	52.43 \$
Placide Martineau inc.	Boîte de fluorescents pour le centre multi.	332.03 \$
Porte de garage SM	Antenne avec fils de câble et réparation caserne	175.34 \$
Premier Tech Aqua	87, rang Bois-Joly	278.81 \$
PSC	Voirie	156.03 \$
Produits de la Capitale	Papier hygiénique et savon	638.13 \$
Proludik inc.	Jeux pour Fête au Village	1 419.95 \$
Promospect	2 ^e versement - Fête au Village	1 655.64 \$
Protection incendie Viking inc.	Inspection annuelle système de protec. incendie	718.59 \$
Provan	Vanne à air 1/2	1 408.45 \$
Purolator inc.	Transport	5.30 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	866.60 \$
Rabais Campus	Revue pour bibliothèque	171.13 \$
Radiateur Lamontagne inc.	Colorado	653.47 \$
Karl-David Raymond	Arbitre	27.10 \$
Réal Huot inc.	Fermer fossé terrain de balle, rue des Vignes	4 829.33 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
Régie intermunicipale	Quote-part d'août	20 934.97 \$
Regulvar	Contrat d'entretien	1 146.88 \$
Remorquage 1212	4 véhicules pour pratique de désincarcération	1 080.77 \$
Réseau Biblio	Code à barres et papier imprimante	252.95 \$
Résotel	Installation d'un téléphone sans fil	1 462.43 \$
Roulement Techno inc.	Kubota et loisirs	260.61 \$
Vanessa Rousseau	Activité Ôhangar - cinéma extérieur	37.50 \$
Soudure Sani-Poli inc.	2 distributrices à cagoule	695.60 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Clés	11.50 \$
SMI Performance	Diagnostic post-mandat aux travaux publics	3 022.25 \$
SNC-Lavalin inc.	Trottoir rue des Turquoises	2 745.03 \$
Sotramex inc.	Rue Laurier - Ensemencement hydraulique	850.82 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	Valve	196.61 \$
Toshiba	Photocopieur et agrafes	1 495.39 \$
Transport St-Agapit inc.	Transport d'eau potable	2 887.11 \$
Nicolas Tremblay	Spectacle de musique - Fête au Village	600.00 \$
François Varin	Aide technique - 58, rue Principale	574.87 \$
Veolia	Traitement	685.72 \$
Virgil Sécurité	Réparation de caméras	250.08 \$
Wajax	Entretien préventif	743.60 \$
Wolseley Canada	Traitement des eaux	131.22 \$
Woodooliparc	Sortie camp de jour	1 837.30 \$
Wurth Canada	50% voirie et 50% loisirs	607.45 \$
Xérox	Photocopieur urbanisme	1 389.10 \$
Yanco-Top Construction inc.	Réparation revêtement salle communautaire	568.87 \$
Zapiens	Animation camp de jour	689.85 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juillet 2018 :		767 177.24 \$

17620-08-2018
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 830-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 144C À MÊME LA ZONE 162R, DE MODIFIER L'ARTICLE 4.2.1. RELATIF AUX LARGEURS DE MAISONS ET DE MODIFIER L'ARTICLE 7.2 RELATIF AUX ABRIS D'HIVER

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;



ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une propriété sur la rue de l'Église afin d'agrandir le terrain de la caserne de pompier;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour le texte de l'article 4.2.1 du règlement de zonage relatif à la largeur minimale du mur avant d'un bâtiment principal unifamilial isolé pour être cohérent avec les grilles des spécifications de chaque zone;

ATTENDU QU'un espace libre constitué d'un rayon de 1.5 mètre des bornes-fontaines doit être maintenu en vertu du règlement RHSPPPP no 806-2017 et du règlement concernant la prévention des incendies no 828-2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 juin 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 juillet 2018, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le no 830-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17621-08-2018
point no 7b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 836-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 56A à même la zone 23A et de modifier les usages permis dans les zones 23A et 56A.

17622-08-2018
point no 7c

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 836-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 56A À MÊME LA ZONE 23A ET DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LES ZONES 23A ET 56A

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le nouveau projet de développement résidentiel « Les boisés du Cap » est en cours de réalisation et qu'il y a lieu de créer une nouvelle zone au plan de zonage spécifiquement pour ce projet qui consiste à la création de 23 terrains pour des résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 8 août 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



Qu'un second projet de règlement portant le no 836-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17623-08-2018
point no 7d

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 376, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-369 pour la réfection de la façade principale de la propriété située au 376, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un plan des travaux projetés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-369 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17624-08-2018
point no 7e

PIIA PATRIMOINE – 132, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2018-307 et 2018-438 pour la propriété située au 132, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait les demandes de permis pour changer les fenêtres et portes du bâtiment principal, ainsi que pour l'ajout de volet noir, en plus de repeindre le revêtement extérieur blanc;

ATTENDU QUE les demandes sont également pour la construction d'un garage détaché en cour arrière de la propriété avec un revêtement extérieur de déclin de vinyle blanc et les portes noires;

ATTENDU QUE le projet a été appuyé par François Varin, architecte-conseil, qui demande l'ajout de planches cornières et des encadrements autour des ouvertures pour le garage détaché et suggère que les portes du garage demeurent blanches avec les encadrements noirs;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis 2018-307 et 2018-438 soient autorisées comme demandé et que la couleur des portes du garage détaché soit au choix du propriétaire.

Que des planches cornières et des encadrements autour des ouvertures du garage détaché soient installés.

Adopté à l'unanimité



17625-08-2018
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – 157, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2018-413 et 2018-428 pour la propriété située au 157, rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur a fait les demandes de permis pour agrandir le bâtiment principal en cour arrière dans le but d'ajouter un logement, de refaire le revêtement extérieur en déclin horizontal avec un demi-mur de brique en façade et le recouvrement de la toiture de la résidence en entier;

ATTENDU QUE les demandes sont également pour la construction d'une nouvelle remise en remplacement de celle qui est existante avec le même revêtement que la résidence;

ATTENDU QUE pour l'agrandissement de la résidence, des arbres devront être abattus en cour arrière, latérale et avant, comme défini au document déposé et de nouveaux arbres seront plantés après les travaux;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par Monsieur François Varin, architecte-conseil, qui recommande l'ajout de planches cornières et des encadrements autour des ouvertures pour toute la résidence au lieu du demi-mur de brique en façade;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA, numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes de permis avec les recommandations de l'architecte-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéro 2018-413 et 2018-428 soient autorisées en respectant les recommandations de l'architecte-conseil, François Varin, soit l'ajout de planches cornières et l'encadrement des ouvertures de la résidence au lieu du demi-mur de brique en façade.

Que l'abattage des arbres tel qu'identifié au document déposé soit autorisé.

Adopté à l'unanimité

17626-08-2018
point no 7g

CPTAQ – LOT 4 759 881 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 4 759 881 située sur la rue Principale, dans les zones 53A et 20A;

ATTENDU QUE la présente demande est pour continuer l'exploitation d'une carrière existante sur une superficie d'environ 4 hectares faisant partie du lot 4 759 881 du cadastre du Québec et, accessoirement, l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le même lot;

ATTENDU QUE cette demande est formulée pour une période de 10 ans. Il s'agit en fait d'un prolongement de la décision numéro 400712 déjà accordée le 27 avril 2012;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17627-08-2018
point no 7h

ACCEPTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT *LES BOISÉS DU CAP*

ATTENDU QUE les actionnaires de Les boisés du Cap inc. souhaitent procéder à des travaux de prolongement des rues du Boisé et de la Forêt pour la création de 23 nouveaux terrains résidentiels à même les lots 3 387 615, 3 632 155, 3 632 156, 3 632 157 et 3 632 158, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble du projet a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le Conseil municipal accrédite la firme S. Leblanc Consultant;

ATTENDU QUE la confection des plans et devis, ainsi que la réalisation des travaux, devront être conformes au règlement municipal sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 596-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Les boisés du Cap inc. pour des travaux de prolongement des rues du Boisé et de la Forêt pour la création de 23 nouveaux terrains résidentiels à même les lots 3 387 615, 3 632 155, 3 632 156, 3 632 157 et 3 632 158, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

17628-08-2018
point no 8a

CONTRAT DE TRAVAIL AVEC LES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Mireille Bourassa le 2 octobre 2017 en remplacement de madame Kim Picard;

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Solange Fortier le 15 janvier 2018 en remplacement de madame Manon Jean;

CONSIDÉRANT l'entente de travail des employés de la bibliothèque de la municipalité de Saint-Apollinaire pour les années 2016 à 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les autres conditions de travail soient celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux, et ce, rétroactives à leur date d'embauche.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail pour mesdames Mireille Bourassa et Solange Fortier.

Adopté à l'unanimité



17629-08-2018
point no 8b

REPLACEMENT DES BANDES DE LA PETITE PATINOIRE

ATTENDU QUE les bandes de bois de la petite patinoire sont désuètes et nécessitent d'être remplacées;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de bandes de patinoire en aluminium et plastique, d'une hauteur de 24 pouces, et que 2 soumissions ont été reçues, soit :

- PROFAB 2000 INC. au coût de 14 652.00 \$ plus taxes
- PERMAFIBRE au coût de 16 472.96 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De donner le contrat pour l'achat et le remplacement des bandes de la petite patinoire au plus bas soumissionnaire, Profab 2000 inc., au coût de 14 652.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

17630-08-2018
point no 9a

PROTOCOLE D'ENTENTE MODIFIÉ EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE

ATTENDU QUE le protocole d'entraide annexé à la présente en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Lotbinière, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Gilles, Saint-Janvier-De Joly et Val-Alain;

ATTENDU QUE le service d'incendie en commun recommande que le protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie soit modifié afin de changer :

- Un ratio pour la facturation des hommes (ANNEXE 1 - COÛT DE MAIN-D'ŒUVRE)
- Des précisions quant au taux horaire (ANNEXE 1 - COÛT DE MAIN-D'ŒUVRE)
- Des précisions quant aux bris (ANNEXE 1 - COÛT DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS)
- Des précisions quant aux repas (ANNEXE 1 - COÛT ET BIENS PÉRISSABLES)
- Une révision des coûts de véhicule (ANNEXE 1 - COÛT DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la modification du protocole d'entente en matière d'aide en cas d'incendie, comme s'il était au long cité, et d'autoriser le maire, Bernard Ouellet, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Martine Couture, à signer ledit protocole ainsi modifié.

Adopté à l'unanimité.

17631-08-2018
point no 10a

ACHAT D'UN BÂTIMENT DE TYPE DÔME POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SAINT-APOLLINAIRE/SAINT-AGAPIT POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est membre de la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire/Saint-Agapit pour la cueillette des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale a adopté une résolution pour l'achat d'un bâtiment de type dôme de 50' X 80' au montant de 89 439.05 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire assume les frais de la Régie à 60.54 %, ce qui représente la somme de 54 146.40 \$;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De verser à la Régie intermunicipale de Saint-Apollinaire/Saint-Agapit, la somme de 54 146.40 \$ incluant les taxes.

Que cette somme soit déboursée à même notre surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

17632-08-2018
point no 10b

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN BORDURE DE LA RUE DES TURQUOISES**

CONSIDÉRANT la résolution no 17599-07-2018 adoptée lors de la séance du conseil du 9 juillet 2018 relativement à l'appel d'offres pour les travaux de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé un prix le 8 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée dépasse notre budget de 31.15 %;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'annuler l'appel d'offres pour les travaux de construction de trottoirs en bordure de la rue des Turquoises.

Adopté à l'unanimité

17633-08-2018
point no 10c

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, sollicite des soumissions pour l'acquisition de marchandise;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis en vente, par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, divers articles, outils et machinerie inutilisés au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre qui nous a été faite par l'organisme responsable de l'appel d'offres, soit le CSPQ, pour l'achat du camion cube 2004, au coût de 2 666 \$.

Adopté à l'unanimité.

17634-08-2018
point no 11a

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 100 \$ POUR JULIA LABBÉ – JEUX DU
QUÉBEC**

ATTENDU QU'une athlète de Saint-Apollinaire, Julia Labbé, a participé aux Jeux du Québec qui ont eu lieu à Thetford, du 27 juillet au 4 août dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire participer à la délégation des Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches par un appui financier de 100 \$ par athlète de notre ville, tel que suggéré par l'URLS Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le programme des Jeux du Québec favorise le développement de nos jeunes athlètes et nos actions ont un impact sur la participation du plus grand nombre de jeunes, et ce, dans différents sports;



IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer un montant de 100 \$ aux Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches pour l'athlète Julia Labbé de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

17635-08-2018
point no 11b

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉPARATION DU PARVIS DE
L'ÉGLISE**

ATTENDU QUE ces 3 dernières années, des bénévoles ont réparé le parvis de l'église, mais que cette année, aucun bénévole n'est prêt à effectuer cette réparation;

ATTENDU QUE la Fabrique, communauté de Saint-Apollinaire, demande une aide financière pour effectuer la réparation du parvis;

ATTENDU QU'une évaluation a été effectuée et que le coût de la réparation est estimé à 1500 \$ et le coût du ciment à 1000 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer à la Fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière, communauté de Saint-Apollinaire, une contribution financière de 2875 \$ pour la réparation du parvis de l'église.

Adopté à l'unanimité.

17636-08-2018
point no 12a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 835-2018

ATTENDU QUE les articles 55 et 91 de la Loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, permettent aux municipalités d'adopter un règlement relativement aux modalités d'affichage des avis publics;

ATTENDU QUE la loi 122 a introduit des modifications au Code municipal aux articles 433.1 à 433.4 concernant les modalités de publications des avis municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire modifier les modalités d'affichage des avis publics;

ATTENDU QU'un avis de motion, ainsi qu'un dépôt du projet de règlement, a été donné le 9 juillet 2018 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 835-2018 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

17637-08-2018
point no 12b

**ACCEPTATION DE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU 120, RUE DES
ORCHIDÉES**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Marie-Claude Fournier et Robert Beaudoin pour le lot 4 448 298 du cadastre du Québec, terrain situé au 120, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 84 741 \$, soit 8.50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Marie-Claude Fournier et Robert Beaudoin, le lot 4 448 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 120, rue des Orchidées, pour le montant de 84 741 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Le lot 4 448 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, n'est plus affecté à l'utilité publique comme le mentionne l'alinéa 2 de l'article 916 du *Code civil du Québec*.

La présente résolution abroge la résolution numéro 17472-03-2018 adoptée le 5 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

17638-08-2018
point no 12c

**NOMINATION DU RÉPONDANT EN LIEN AVEC LA LOI FAVORISANT LE
RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT**

ATTENDU l'adoption de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

ATTENDU QUE les municipalités sont assujetties à cette loi;

ATTENDU QUE le conseil doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer monsieur Daniel Laflamme, conseiller numéro 1, représentant en matière d'accommodement selon la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

Adopté à l'unanimité.

17639-08-2018
point no 12d

**MANDAT À LA FIRME GROUPE CONSEIL CHG INC. POUR SERVICES
D'INGÉNIERIE**

ATTENDU QUE la Municipalité poursuit l'aménagement de pistes multifonctionnelles et de mesures d'apaisement de la vitesse dans le périmètre urbain;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir les services d'ingénieurs pour l'aménagement de passerelles de bois d'œuvre sur le chemin Bourret et sur la rue Moreau;

ATTENDU QU'il a plusieurs obstacles aux déplacements actifs sur la rue Industrielle, tels que trottoirs étroits ou en mauvais état, vitesse élevée des véhicules, aires de stationnement non-délimitées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme Groupe Conseil CHG inc. pour services d'ingénierie pour le calcul structural des assises des passerelles de bois d'œuvre, la réalisation des plans et devis, le tout plus amplement décrit dans l'offre de services professionnels déposée le 8 août 2018 pour un montant de 15 525 \$ plus les taxes applicables.



Les honoraires seront à un maximum de 21 425 \$ plus les taxes applicables, si des demandes d'autorisations doivent être déposées au MDDELCC pour ces projets.

Cette proposition exclut les travaux de relevé topographiques, les frais associés aux différentes demandes ainsi que la surveillance des travaux.

Adopté à l'unanimité.

17640-08-2018
point no 12e

**AUTORISATION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU SUD DE
LOTBINIÈRE À GÉRER LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Apollinaire est fusionné avec l'Office municipal d'habitation (OMH) du sud de Lotbinière depuis le 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QUE l'entente de gestion du Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis doit être signée avec le nouvel organisme soit, l'OMH du sud de Lotbinière;

ATTENDU QUE la dernière entente de gestion prenait fin le 31 mars 2018 et que cette entente est renouvelable pour la période de 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire :

- Mandate l'Office municipal d'habitation du sud de Lotbinière à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis;
- S'engage à défrayer 10 % du coût du supplément au loyer;
- Autorise Bernard Ouellet, maire et Martine Couture, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire l'entente de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis. (Numéro entente SHQ 9358)

Adopté à l'unanimité.

17641-08-2018
point no 12f

**AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ENREGISTREMENT D'UNE
SERVITUDE SUR LE RANG PRAIRIE-GRILLÉE**

ATTENDU QUE le propriétaire de la résidence située au 506, rang Prairie-Grillée, sur le lot 3 384 323 du cadastre du Québec, doit refaire une installation septique en conformité avec le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ATTENDU QUE les emplacements des puits du propriétaire ainsi de ceux des voisins immédiats, rendent insuffisant l'espace disponible pour construire un dispositif de traitement secondaire ou secondaire avancé;

ATTENDU QU'il y a également présence d'un cran de roc en surface au milieu du terrain,

ATTENDU QUE le choix du propriétaire est d'installer un système de traitement tertiaire incluant une lampe UV avec rejet au fossé situé du côté sud du rang Prairie-Grillée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'enregistrement d'une servitude en faveur de madame Caroline Verville et monsieur Olivier Roy pour le passage d'une conduite de rejet de 100 mm de diamètre (4 pouces) qui sera installée par forage directionnel sous le rang Prairie-Grillée, soit sur une partie du lot 3 384 324 du cadastre du Québec, jusqu'au fossé de drainage. Les travaux sont plus amplement décrits dans un rapport de la firme Inneo environnement, daté du 3 juillet 2018, dossier STLB18121-01.



Les frais de préparation d'une description technique par un arpenteur-géomètre ainsi que les frais de l'acte de servitude notarié seront assumés par le propriétaire.

Toutes réparations et l'entretien de cette conduite seront aux frais du propriétaire.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Julie Rousseau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

17642-08-2018
point no 13a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 839-2018 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 823-2018

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement no 823-2018.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

17643-08-2018
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 13 août 2018 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17644-08-2018
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 13 août 2018, à 20 h 43.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 10 SEPTEMBRE 2018